



UN NOUVEAU CADRE DE VIE INNOVANT ET INCLUSIF

Quevilly Habitat est heureux d'annoncer l'**inauguration de Cocon Royal**, une **résidence senior de 87 logements**, située à Maromme. La ville avait pour projet le réaménagement de la friche « Poudrerie royale » afin d'y installer des commerces de proximité et de construire environ 180 logements, dont une partie à destination des seniors. Cette résidence, allie confort, innovation et convivialité, avec **un modèle unique de co-living en France**.

En conjugant des logements aménagés avec soin et espaces partagés, Cocon Royal propose une nouvelle manière d'envisager la vie en communauté pour les seniors. Cette résidence permet de maintenir leur autonomie grâce à des logements de qualité à des prix accessibles tout en vivant dans un cadre sécurisé et stimulant : de nombreuses activités et services sont en effet proposés tels qu'une salle de sport, un espace cuisine partagée, de la télémedecine, un rooftop et plusieurs salles communes polyvalentes.



L'inauguration de Cocon Royal marque une étape importante dans le développement d'une nouvelle offre à destination des seniors. Quevilly Habitat, avec son partenaire Co-Coon Social Club, souhaite réinventer la manière de bien vieillir en communauté, en mettant en avant le partage, l'entraide et l'engagement communautaire.

DÉCOUVREZ **klaro** QUI SOUTIENT VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

Depuis le 14 février 2024, Quevilly Habitat vous permet de bénéficier gratuitement d'un accès à Klaro. C'est un service en ligne qui vous permet de tester votre éligibilité à 2000 aides financières partout en France.

Vous êtes déjà inscrit ? Bravo ! N'hésitez pas à mettre à jour votre profil pour tester votre éligibilité à de nouvelles aides !

Vous n'êtes pas encore inscrit ? Vérifiez dans votre boîte mail si vous n'avez pas reçu un mail de bonjour@klaro.fr. Une fois votre inscription réalisée, en quelques minutes, faites votre simulation en toute simplicité :

1. Renseignez votre situation
2. Découvrez les aides auxquelles vous avez droit.
3. Faites vos demandes d'aides directement !

Près de 2 200 locataires de Quevilly Habitat se sont déjà inscrits et 132 000 € d'aides ont déjà été obtenues, alors pourquoi pas vous ?



FACILITEZ VOS DÉMARCHES ET FAITES DES ÉCONOMIES

Depuis juin 2023, Quevilly Habitat s'est associée à **Papernest** pour simplifier la vie de nos locataires lors de leur déménagement !

Ce partenariat va maintenant s'étendre à tous les locataires de Quevilly Habitat. En effet, énergies, assurance habitation ou encore internet et télécoms sont autant de dépenses pour lesquelles cette application peut vous aider !

Selon vos besoins, **Papernest compare et sélectionne les meilleures offres du marché et gère gratuitement tous les contrats de votre logement.**

Pour en savoir plus ou vous inscrire : scannez le QR Code ci-dessous, un conseiller Papernest vous recontactera ou appelez le +33970254501.



papernest

PENSEZ À VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE

Ne laissez pas votre assurance habitation passer à la trappe ! Quevilly Habitat tient à vous rappeler l'importance de la mise à jour annuelle de votre attestation d'assurance habitation. Conformément à la loi du 6 juillet 1989 et aux termes de votre contrat de location, il est de votre responsabilité de vous assurer contre les risques locatifs.

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre attestation d'assurance, chaque année, à l'une des adresses suivantes :

- Par mail : attestation@quevilly-habitat.fr
- À votre agence
- Au siège : 93 avenue des Provinces - 76120 Le Grand-Quevilly



Au 1er avril 2025, Quevilly Habitat disposera d'un contrat Assurance pour Locataires Non Assurés (LNA). Cette assurance, prévue par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), permet au bailleur de souscrire, pour le compte des locataires « défaillants », un contrat d'assurance « Responsabilité des locataires non assurés », et d'en répercuter le coût sur le montant du loyer.

Cette assurance locative est limitée à la seule couverture de la responsabilité locative et ne couvrira ni la responsabilité personnelle du locataire, ni les dommages subis par ses biens.

NE JETEZ PAS VOS DÉTRITUS DANS LES WC



Un geste a priori anodin comme jeter des lingettes ou des protections périodiques dans les toilettes n'est malheureusement pas sans conséquences. Cela **provoquent des remontées des eaux usées dans les logements et vous êtes les premiers à en subir les conséquences**, avec en plus une pollution du milieu naturel (océans, champs, cours d'eau, etc.) et un dérèglement des écosystèmes.

Nous avons constaté à plusieurs reprises ces agissements et de nombreuses interventions de débouchage ont déjà eu lieu sur le patrimoine de Quevilly Habitat.

Par mesure de sécurité et d'hygiène nous vous rappelons que seul le papier toilette peut être jeté dans vos WC.

Nous serons particulièrement vigilants afin que cette pratique soit respectée.



ENQUÊTES SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ

La réglementation impose aux bailleurs sociaux de vérifier chaque année la situation familiale, les ressources et les activités professionnelles de leurs locataires par le biais de l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS).

Les informations communiquées permettent de calculer l'éventuel dépassement du plafond de ressources et de déterminer si vous êtes redevable du SLS.

Afin de faciliter vos démarches, nous vous invitons à privilégier la déclaration en ligne. Vous trouverez un lien internet avec votre identifiant et votre mot de passe sur l'enquête qui vous sera adressée le 30/09/2024.

